Multi-actifs • Garanti/protégé

Ecofi 2030 capital protégé 85

Une alternative à un placement risqué de type actions. Investir dans Ecofi 2030 capital protégé 85, c'est pouvoir, sous conditions, bénéficier du paiement d'un coupon annuel, tout en protégeant partiellement votre capital, sous réserve d'avoir conservé vos parts du fonds jusqu'à l'échéance du 28 mars 2030.

Classification SFDR
Article 8

Horizon d'investissement
28 mars 2030

Risque*
1 **2** 3 4 5 6 7

Profil du fonds
Disposer à l'échéance du 28/03/2030 de 85 % de protection du capital**

Bénéficier éventuellement du paiement annuel d'un coupon égal à 3,00 % (sous conditions)

Objectif de gestion

Le FCP a pour objectif de faire bénéficier au porteur :

- un paiement de coupon égal à 3,00 % appliqué à la valeur liquidative de référence si, à l'une des 10 dates de constatation annuelle, la valeur de l'indice "Euronext Climate Objective 50 Euro EW Décrement 5 %" est supérieure ou égale à sa valeur initiale constatée le 26 mars 2020 ;
- une valeur liquidative de référence à l'échéance diminuée le cas échéant de la performance de l'Indice entre le 26 mars 2020 et le 20 mars 2030 dans la limite de [-15 %] de baisse (modalités décrites ci-après) ;
- une protection du capital** au moins égale à 85 % de la valeur liquidative de référence constatée le 26 mars 2020 en fonction de la performance de l'indice Euronext Climate Objective 50 Euro EW Décrement 5 %*** à condition de conserver ses parts jusqu'à l'échéance.

Ecofi 2030 capital protégé 85 en bref...

- La méthodologie de sélection des valeurs que composent l'indice repose sur la notation de carbone 41 qui prend en compte la performance carbone, les engagements environnementaux et la capacité à offrir des produits et des services compatibles avec une économie réduisant l'empreinte carbone.

 Chaque valeur de l'indice a pour objectif de réduire le risque des problématiques liés au climat sur la gestion d'actifs et de participer au financement de produits et solution qui contribuent à la transition énergétique.
- Le potentiel de performance lié à l'évolution de l'indice actions "Euronext Climate Objective 50 Euro EW Décrement 5 %". Si, à chaque date de constatation annuelle, la valeur de l'Indice est supérieure ou égale à sa valeur initiale, le porteur recevra, chaque année, un coupon égal à 3,00 % appliqué à la valeur liquidative de référence.

 Si la valeur de l'Indice constatée à la date de constatation annuelle est inférieure à la valeur initiale de l'indice, le coupon ne sera pas payé.
- La protection partielle du capital à 85 %. Une protection partielle à hauteur de 85 % de votre capital contre une baisse éventuelle de l'indice actions "indice Euronext Climate Objective 50 Euro EW Décrement 5 %" de plus de 15 %, sous réserve de conserver vos parts jusqu'à maturité.

En savoir plus sur l'indice actions "Euronext Climate Objective 50 Euro EW Décrement 5 %"

Nota : l'attention des investisseurs est attirée sur le fait que l'utilisation de cet indice ne préjuge pas d'un quelconque impact positif de la stratégie sur des problématiques liées au climat.

Un indice actions représentatif avec pour objectif de créer de la performance financière par le renforcement de l'analyse financière avec la mesure des performances environnementales des émetteurs.

L'indice "Euronext Climate Objective 50 Euro EW Décrement 5 %" est composé de 50 valeurs de la zone Euro sélectionnées selon leur engagement en faveur du climat par rapport aux pratiques de leur secteur.

- L'indice sélectionne uniquement les entreprises ayant les meilleurs pratiques dans la réduction de leur empreinte carbone.
- La stratégie de l'indice est basée sur la transition énergétique, c'est une approche qui vise à réduire l'impact des actifs sur le climat.

Les 50 valeurs qui composent l'indice sont équipondérées. La composition de l'indice est revue selon une fréquence annuelle.

* L'indicateur synthétique de risque SRI (Synthetic Risk Indicator) va de 1 (risque faible) à 7 (risque élevé). La catégorie de risque indiquée n'est pas garantie et est susceptible d'évoluer dans le temps. Tous les risques ne sont pas toujours intégralement pris en compte par l'indicateur de risque. Les autres risques liés à l'investissement sont indiqués dans la section « Principaux risques » du Prospectus.

** Protection partielle du capital à hauteur de 85 % de la valeur liquidative du 26/03/2020 pour les seules parts souscrites avant le 25/03/2020 à 12h00 et conservées jusqu'au 28/03/2030 inclus.

*** Le fonds s'expose à l'indice via un contrat financier (pour plus de précisions, cf. prospectus). (1) Carbone 4 est un cabinet de conseil indépendant spécialisé dans la stratégie bas carbone et l'adaptation au changement climatique. Il est par ailleurs précisé que la protection partielle du capital à hauteur de 85 % de la valeur liquidative du 26/03/2020 a un coût qui vient impacter la performance financière potentielle du fonds.

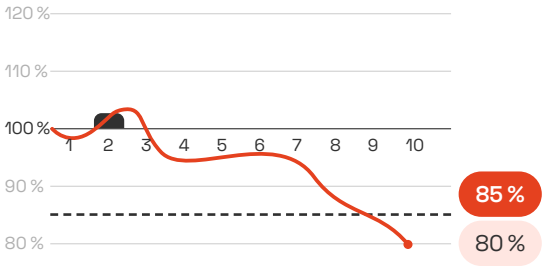
Illustrations des scénarios

01 Scénario défavorable

- À la Date de Constatation de l'année 1, la valeur constatée de l'Indice est inférieure à sa Valeur initiale. Le coupon n'est pas payé.
- À la Date de Constatation de l'année 2, la valeur constatée de l'Indice est supérieure à sa Valeur Initiale. Le porteur reçoit un coupon au titre de l'année 2.
- Aux Dates de Constatation des années 3 à 9 et à la Date de Constatation Finale, la valeur constatée de l'Indice est inférieure à sa Valeur Initiale. Aucun coupon n'est payé.

À la Date de Constatation Finale, la valeur constatée de l'Indice est égale à 80 % de sa Valeur Initiale, le porteur est remboursé à hauteur de 85 % de la Valeur Liquidative de Référence. Dans le cas où le porteur a souscrit ses parts sur la Valeur Liquidative de Référence, il subit une perte en capital limitée à 15 % de la Valeur Liquidative de Référence.

Évolution du niveau de l'Indice dans un scénario défavorable sur 10 ans



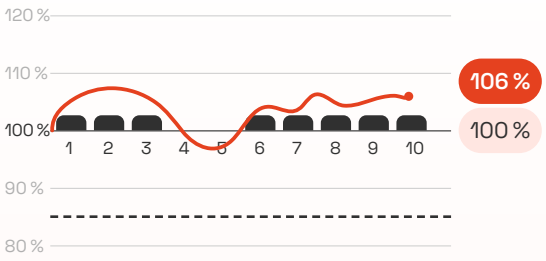
Remboursement final	Valeur finale de l'Indice	TRA Brut
85 %	80 %	-1,32 %

02 Scénario favorable

- Aux Dates de Constatation des années 1 à 3, la valeur constatée de l'Indice est supérieure à sa Valeur Initiale. Le porteur reçoit chaque année un coupon au titre de cette année.
- Aux Dates de Constatation des années 4 et 5, la valeur constatée de l'Indice est inférieure à sa Valeur Initiale. Aucun coupon n'est payé.
- Aux Dates de Constatation des années 6 à 9 et à la Date de Constatation Finale, la valeur constatée de l'Indice est supérieure à sa Valeur Initiale. Le porteur reçoit chaque année un coupon au titre de cette année.

À la Date de Constatation Finale, la Valeur de l'Indice est égale à 106 % de sa Valeur Initiale, le porteur est remboursé à hauteur de 100 % de la Valeur Liquidative de Référence. Dans le cas où le porteur a souscrit ses parts sur la Valeur Liquidative de Référence, il ne reçoit pas de gain en capital.

Évolution du niveau de l'Indice dans un scénario favorable sur 10 ans



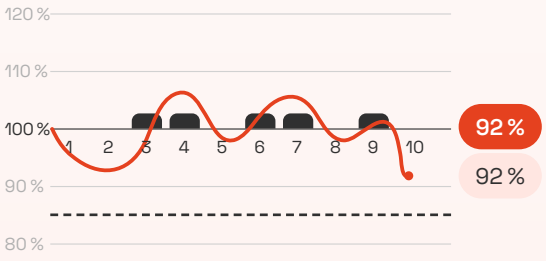
Remboursement final	Valeur finale de l'Indice	TRA Brut
106 %	100 %	2,41 %

03 Scénario neutre

- Aux Dates de Constatation des années 1 et 2, la valeur constatée de l'Indice est inférieure à sa Valeur Initiale. Aucun coupon n'est payé.
- Aux dates de constatation des années 3 et 4, la valeur constatée de l'Indice est supérieure à sa Valeur Initiale. Le porteur reçoit chaque année un coupon au titre de cette année.
- À la Date de Constatation de l'année 5, la valeur constatée de l'Indice est inférieure à sa Valeur Initiale. Le coupon n'est pas payé.
- Aux Dates de Constatation des années 6 et 7, la valeur constatée de l'Indice est supérieure à sa Valeur Initiale. Le porteur reçoit chaque année un coupon au titre de cette année.
- À la Date de Constatation de l'année 8, la valeur constatée de l'Indice est inférieure à sa Valeur Initiale. Le coupon n'est pas payé.
- À la Date de Constatation de l'année 9, la valeur constatée de l'Indice est supérieure à sa Valeur Initiale. Le porteur reçoit un coupon au titre de l'année 9.
- À la Date de Constatation Finale, la valeur constatée de l'Indice est inférieure à sa Valeur Initiale. Le coupon n'est pas payé.

À la Date de Constatation Finale, la Valeur de l'Indice est égale à 92 % de sa Valeur Initiale, le porteur est remboursé à hauteur de 92 % de la Valeur Liquidative de Référence. Dans le cas où le porteur a souscrit ses parts sur la Valeur Liquidative de Référence, il subit une perte en capital de 8 % de la Valeur Liquidative de Référence.

Évolution du niveau de l'Indice dans un scénario neutre sur 10 ans



Remboursement final	Valeur finale de l'Indice	TRA Brut
92 %	92 %	0,73 %

Légende

— Performance de l'Indice par rapport à son niveau d'origine --- Seuil de perte en capital maximale à l'échéance (85 %) ▬ Coupon

Indice “Euronext Climate Objective 50 Euro EW Décrement 5 %” Principe de sélection

Univers de sélection

(de 300 à 50 valeurs)

Capitalisation des plus importantes valeurs boursières les plus échangées parmi les 300 valeurs les plus liquides de la zone Euro

(300 valeurs)

Sélection Impact Climat
Identification des entreprises ayant les meilleures pratiques dans la réduction de leur empreinte carbone

(50 valeurs)

Équipondération
Les 50 valeurs sélectionnées sont équipondérées pour diversifier le risque

Avantages

- Le porteur bénéficie à la date d’échéance du 28/03/2030 d’une protection à hauteur de 85 % de la valeur liquidative de référence, si la valeur finale de l’indice est inférieure ou égale à 85 % de sa Valeur Initiale.
- Le porteur bénéficie possiblement du paiement d’un coupon de 3,00 % à chacune des 10 dates de constatation annuelle, à condition que la Valeur de l’indice constatée à cette date soit supérieure ou égale à la valeur initiale de l’Indice.

Inconvénients et risques

- Le versement du coupon dépend de l’évolution de l’indice. En conséquence, il est possible qu’aucun coupon ne soit versé sur la durée du cycle d’investissement.
- Le porteur doit conserver son investissement jusqu’à la date d’échéance pour bénéficier de la protection de 85 % de la valeur liquidative de référence.
- L’investisseur peut, à maturité subir une perte en capital dans le cas où la valeur finale de l’indice est inférieure à la valeur initiale s’il a souscrit sur la valeur liquidative de référence, cette perte n’excèdera pas 15 % de la valeur liquidative de référence.
- L’investisseur ne bénéficiera pas à maturité de la performance de l’indice entre le 26/03/2020 et le 20/03/2030.
- L’investisseur ne profite pas des dividendes des actions qui entrent dans la composition de l’Indice car même s’ils sont réinvestis, l’équivalent de 5 % de dividendes seront déduits chaque année.
- La performance de l’Indice sera impactée négativement dans les cas où, le montant des dividendes nets réinvestis sera inférieur à 5 %.
- Profil de risque[1] : risques de sorties anticipées, liés à la classification, aux caractéristiques de la formule, marché, crédit, taux, contrepartie, gestion des garanties, juridique, perte en capital.

[1]L’investisseur est invité à consulter le prospectus pour prendre connaissance de manière détaillée des risques auxquels le présent OPC est exposé.

Caractéristiques

Classification AMF : Fonds à formule
Code ISIN : FR0013433497
Forme juridique : OPCVM - UCITS IV
Classification SFDR : Article 8. Ce fonds promeut des critères ESG mais il n’a pas pour objectif un investissement durable. Il pourra investir partiellement dans des actifs ayant un objectif durable.
Dépositaire : Caceis Bank France
Valorisateur : Caceis Fund Administration
Société de gestion : Ecofi

Date d’agrément : 04 octobre 2019
Devise de valorisation : Euro
Zone géographique : Zone Euro et/ou OCDE
Indice de référence : Néant
Conditions de souscriptions/rachats : Chaque mercredi avant 12h00 sur la valeur liquidative du jour (J) (cours inconnu) - Règlement J+2. toutefois, le FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant le 27 mars 2030.
Valeur initiale de la part : 1 000 €
Frais de gestion : 0,50 % TTC maximum

Commissions de souscription :
Acquise : Néant avant le 25 mars 2020 à 12h00, 0,50 % à partir du 25 mars 2020 à 12h00, néant après le 28 mars 2030 à 12h00 - Non Acquise : Néant
Commissions de rachat :
Acquise : Néant avant le 25 mars 2020 à 12h00, 0,50 % à partir du 25 mars 2020 à 12h00, néant après le 20 mars 2030 à 12h00 - Non Acquise : Néant
Commissions de superformance : Néant
Les opérations aller/retour (rachat et souscription simultanés du même nombre de parts) sont exécutées en exonération.

Contact : +33 (1) 44 88 39 00 - contact@ecofi.fr

GROUPE CREDIT COOPERATIF

Document non contractuel. Le présent document ne constitue pas une recommandation d’investissement personnalisée.
Conformément à la réglementation, toute souscription devra être précédée d’une évaluation de l’expérience, de la situation et des objectifs du Client. Il est recommandé, avant tout investissement, de lire attentivement le prospectus complet (et en particulier le Document d’Information Clé ou DIC) de l’OPC. Les documents d’informations périodiques des OPC sont tenus en permanence à votre disposition chez Ecofi Investissements 12 boulevard de Pesaro CS 10002 - 92024 Nanterre Cedex ou sur notre site internet www.ecofi.fr. Ecofi Investissements est susceptible de détenir des liens d’intérêt (notamment gestionnaire ou distributeur) ou de détenir des positions sur les OPC ou les valeurs mentionnées. Cet OPC n’offre aucune garantie de rendement ou de performance et le capital n’est pas garanti. Ecofi Investissements est agréée par l’AMF (http://www.amf-france.org/) sous le n°GP97004 en date du 07/02/1997.

PROSPECTUS
BAC DE TRI